

**Vérification de l'exécution d'une installation  
d'assainissement non collectif**

N° dossier SPANC de l'Adour : **RE/123/20/031 NC**

Visite effectuée le **09/09/20 - NC**

Contre-visite effectuée le **16/09/20 - NC**

Nombre de page du présent rapport : 3

**Propriétaire :**

Nom (ou raison sociale) : COPROPRIETE MARIOUSE DARRE  
 Adresse actuelle : PYREN'IMMO – 10 rue Frédéric Soutras – 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE  
 Téléphone : 09.75.36.26.72.

**Terrain :**

Adresse : 1352 route du Col d'Aspin – 65710 CAMPAN  
 Parcelle habitation : P 499-553-554  
 Superficie du terrain : 7000 m<sup>2</sup>  
 Superficie disponible : 100 m<sup>2</sup>  
 Traitement adapté au sol : lit filtrant vertical drainé à massif de sable avec rejet en milieu hydraulique superficiel selon l'étude d'Atelier Sols Urbanisme et Paysages n°101607 complément du 17/06/20  
 Exutoire sur parcelle : fossé départemental

**Habitation :**

Type de bâtiment : immeuble collectif  
 Capacité d'accueil : 26  
 Nombre d'occupants : non communiqué  
 Parcelle assainissement : P 499

**Installation d'assainissement :**

Date de l'attestation de conformité du projet d'installation : 08/09/2020

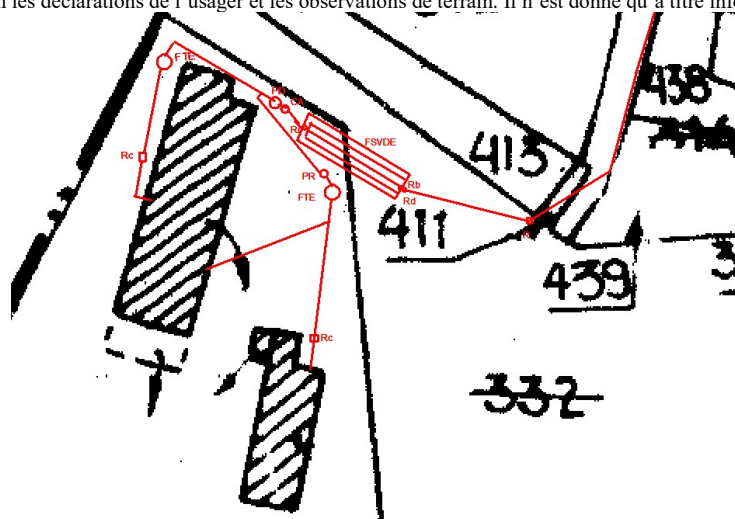
Date de mise en place : 09/09/2020

Type d'installation contrôlée : 2 fosses toutes eaux 9000 L, poste de relevage, préfiltre décollideur 1000 L, chasse à auget 100 L, lit filtrant vertical drainé étanché à massif de sable de 80 m<sup>2</sup>.

Regards : 2 regards de collecte, 3 regards pour chaque fosse, 1 regard pour le poste de relevage, 1 regard pour le préfiltre décollideur, 1 regard pour la chasse à auget, 3 regards pour le lit filtrant (répartition, bouclage, drainage), 1 regard sur la canalisation de rejet.

**Plan de l'installation :**

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre informatif.



## Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
Installation conforme à l'attestation de conformité du projet d'installation	Oui	/
Installation complète	Oui	/
Dimensionnement conforme	Oui	/
Dysfonctionnement majeur constaté	Non	/
Implantation à plus de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	
Respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur	Oui	/
Cas des installations avec agrément : mise en œuvre respectant les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées et collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
Ecoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Oui	/
Cas des installations avec agrément : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Oui	Mais dégager ou rehausser les couvercles des regards du préfiltre décolloïdeur, de la chasse à auget et de répartition du lit filtrant.
Défaut lié à l'usure (fissures, déformation, corrosion, ...)	Non	/

## Rapport photographique :



Fosse toutes eaux n°1



Préfiltre décolloïdeur



Chasse à auget



Fosse toutes eaux n°2



Lit filtrant vertical drainé à massif de sable



Barrière anti racine



Poste de relevage

### Evaluation de la conformité de l'installation :

L'installation d'assainissement non collectif mise en place est classée **conforme** au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

- **Nécessité d'une contre-visite** : Non
- **Délai imparti pour la contre-visite avant remblayage** : /
- **Fréquence de contrôle périodique appliquée à l'installation** : 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **16 septembre 2020**.  
Le Président du SPANC,  
Gérard MENVIELLE.